



DU MERCREDI 4 AVRIL 2018

**Présents :** Mmes BOURDELLES, LOPEZ, MILLAN, VALLERIE  
M. LAIGNEL, BÉNARD, LANDREIN, LE GRAND, POINTE  
Mme DUREUIL-BOULLIER (arrivée à 18h35), M. BRIBET (arrivée à 18h10),

**Pouvoirs :** Mme DUREUIL-BOULLIER donne pouvoir à Mme BOURDELLES  
M. DELAFOSSE donne pouvoir à Mme LOPEZ  
M. DUCLOS donne pouvoir à M. LE GRAND  
M. GUIVARC'H donne pouvoir à M. LAIGNEL

**Absent excusé :** M. LE TIRANT

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle MILLAN

La séance s'ouvre à 18h00 en présence de Madame GAILLARD-PRETI, trésorière de CAEN Orne et Odon.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 13 mars 2018 :**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (13 voix)

**DELIBERATIONS**

**1. Présentation du compte administratif 2017**

➤ <u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	1 047 826,64 €
Recettes	1 090 553,76 €
Résultat de l'exercice	42 727,12 €
Excédent de clôture	448 236,73 €
➤ <u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	113 805,75 €
Recettes	559 195,59 €
Résultat de l'exercice	445 389,84 €
Excédent de clôture	383 057,42 €

M. le Maire quitte la salle. Monsieur POINTE, le plus ancien, fait procéder au vote du compte administratif.

Vote : adoption à l'unanimité des votants (11 voix)

## **2. Approbation du compte de gestion 2017**

Mme GAILLARD-PRETI expose que le compte de gestion 2017 est en parfaite concordance avec le compte administratif.

Vote : adoption à l'unanimité (13 voix)

18h10 : arrivée de M. BRIBET

## **3. Affectation des résultats**

- Affectation du résultat de fonctionnement :

Recettes d'investissement - compte 1068 :	0,00 €
Excédent de fonctionnement affecté au R002 :	448 236,73 €
  
- Affectation du résultat d'investissement :

Déficit d'investissement affecté au D001 :	383 057,42 €
--	--------------

Vote : Accord pour l'affectation de ces résultats au budget 2018 (13 voix pour – 1 abstention)

## **4. Vote des Taux d'imposition**

Pour le budget 2018, les taux proposés sont les suivants :

- Taxe habitation : 14.72 %
- Taxe foncière sur le bâti : 15.85 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 33.70 %

Ces taux qui ont permis de déterminer les recettes de la fiscalité restent inchangés afin de ne pas augmenter la pression fiscale.

Vote : Accord à l'unanimité (14 voix)

## **5. Vote des subventions aux associations**

Suite à la présentation du tableau concernant le compte 65 du budget primitif 2017, Monsieur le Maire demande le vote sur l'ensemble des subventions de ce compte.

### Subventions autres que celles du Jumelage allemand Val Odon, et du Trail du Bois de Baron

Pour : 14 voix

#### Subvention Jumelage allemand :

Le président de l'association Georges Laignel ne participe pas au vote d'où 12 votants. Pour : 12 voix

#### Subvention association du Trail du Bois de Baron :

M. Pointe ne participe pas au vote d'où 13 votants. Pour : 13 voix

## 6. Budget primitif 2018

Conformément aux nécessités de la gestion communale et aux propositions des différentes commissions, le budget 2018 est équilibré :

- En section de fonctionnement à 1 009 034 €
- En section d'investissement à 821 221 €

Les crédits sont votés par nature et par chapitre.

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité (14 voix)

18h35 : arrivée de Mme DUREUIL-BOULLIER

### INFORMATIONS

M. le Maire informe que l'audience sur le dossier des carrières de Mouen se déroulera le jeudi 5 avril 2018 au Tribunal Administratif.

Séance levée à 19h00

La secrétaire de séance  
Isabelle MILLAN



Le Maire  
Georges LAIGNEL

